

Procès-verbal du Comité syndical du 20 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le 20 mars à 20 heures,

Le Comité syndical, légalement convoqué, conformément à l'article L5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales s'est réuni au siège du Syndicat à Auvers-sur-Oise en séance publique sous la présidence de M. Pierre-Edouard EON.

Étaient présents : Dominique BERNARD, Jean-Pierre COURTOIS, Alexandre DOHY, Pierre-Edouard EON, Jérôme FRANCOIS à partir de 20h37, Sébastien HUART, Bruno MACE, Nadège MAGNE, Hubert MARCHAIS, Isabelle MEZIERES, Éric MONTAGNIER, Jean-Pierre OBERTI, délégués titulaires, des communes membres, formant la majorité des membres en exercice.

Gilbert POLARD et Gladys LEBEAU à titre consultatif.

Absents excusés : Abel LEMBA DIYANGI qui donne pouvoir à Madame Isabelle MEZIERES.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre OBERTI.

La séance est ouverte par Monsieur le Président qui demande l'approbation du procès-verbal du Comité syndical du 20 février 2023. Il n'y a pas de remarque à son sujet. Il est approuvé à l'unanimité.

Décisions du Président :

02-2023 : Demande de subvention au Département du Val d'Oise pour la lutte contre les ruissellements rue François Coppée à Auvers-sur-Oise -154ème opération.

03-2023 : contrat de maintenance et d'assistance de CIRIL GROUP associés à l'utilisation des progiciels édités et/ou distribués par CIRIL GROUP.

1. Approbation du compte de gestion 2022 du receveur du budget des eaux Usées,

Le Comité syndical devra se prononcer sur la conformité des écritures comptables en recettes et en dépenses vis-à-vis des écritures réalisées par le Trésorier du syndicat.

Le budget des eaux usées 2022 est clôturé comme suit :

Section d'exploitation		Section d'investissement	
Résultat reporté	372 503,81 €	Résultat reporté	236 487,30 €
Dépenses	2 824 723,20 €	Dépenses	6 152 953,93 €
Recettes	2 828 700,87 €	Recettes	6 483 386,56 €
Résultat de l'exercice	3 977,67 €	Résultat de l'exercice	330 432,63 €
Soit un résultat de clôture de 376 481,48 €		Soit un résultat de clôture de 566 919,93 €	

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

2. Approbation du compte administratif 2022 du budget des eaux usées,

Le Comité syndical doit se prononcer sur le compte administratif pour l'exercice 2022 dont la balance générale est la suivante :

Section d'exploitation		Section d'investissement	
Résultat reporté	372 503,81 €	Résultat reporté	236 487,30 €
Dépenses	2 824 723,20 €	Dépenses	6 152 953,93 €
Recettes	2 828 700,87 €	Recettes	6 483 386,56 €
Résultat de l'exercice	3 977,67 €	Résultat de l'exercice	330 432,63 €

Soit un **résultat de clôture de 376 481,48 €**

Soit un **résultat de clôture de 566 919,93 €**

Le compte administratif 2022 est conforme au compte de gestion 2022 du trésorier principal. Il laisse apparaître un résultat de clôture excédentaire de 376 481,48 € en section de fonctionnement et un résultat de clôture excédentaire de 566 919,93 € en section d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses à caractère général se réalisent à hauteur de 276 456,38 € avec un taux de 67 % de consommation des crédits budgétés (soit 10% des dépenses de fonctionnement).

Les charges de personnel s'élèvent à 295 945,19 € soit 10 % des charges de fonctionnement. Les dépenses de personnel ont légèrement augmenté suite à l'augmentation du point d'indice en 2022.

Les autres charges de gestion courante correspondent aux indemnités versées au Président et aux vice-présidents ainsi qu'aux abonnements nécessaires à la dématérialisation.

Les remboursements des intérêts (300 028 €) sont en baisse depuis quelques années suite à la décision de ne pas souscrire d'emprunts entre 2017-2020. En 2022, le travail sur la renégociation de la dette s'est terminé. Entre 2021 et 2022, neuf emprunts ont été renégociés modifiant les durées et/ou les taux et permettant de dégager une marge de manœuvre en fonctionnement sur les cinq prochaines années.

Les recettes de fonctionnement :

Les ventes de produits et prestations de services représentent 2 369 105,22 € soit 84 % des recettes.

On retrouve dans ce chapitre :

- Les travaux de branchement titrés aux particuliers (36 731,60 €)
- La participation au financement de l'assainissement collectif (165 697,40 €). On retrouve ici l'impact des grands projets immobiliers des communes.
- Les facturations des charges et du personnel entre le budget des eaux usées et celui des eaux pluviales (199 532,75 €)
- Les contrôles de conformité (95 080,43 €)
- La redevance syndicale (1 871 779,04 €) qui représente 79 % des prestations.

Les dépenses d'investissement :

Les études liées aux opérations représentent 45 957 € (12 411 € de reports).

Il s'agit notamment des études pour l'alimentation des péniches à Auvers-sur-Oise et la réhabilitation du poste KARAKIS à Mériel.

L'acquisition d'un progiciel permettant une gestion plus performante des usagers a été financé en 2022 (67 234,91 €).

Les travaux avec et sans tranchées, les aménagements de terrain s'élèvent à 152 860,54€ (3 685,50 € de reports). Il s'agit notamment :

Objet des travaux	T.T.C.
remise en conformité du raccordement des avaloirs rue Daubigny à Auvers-sur-Oise	13 202,76
réhabilitation Eugène Murer Auvers-sur-Oise	9 091,20
réhabilitation Toulouse Lautrec Auvers-sur-Oise	6 411,60
réhabilitation rue Auguste Renoir Auvers-sur-Oise	6 457,20
165ème opération : aménagement de terrain pour la piste	2 256,00
165ème opération : aménagement de terrain pour la piste	570,00
165ème opération : aménagement de terrain pour la piste	3 192,00
165ème opération : aménagement de terrain pour la piste	38 042,34
reprise d'un branchement rue Marcel Martin à Auvers-sur-Oise	3 922,37
Création de deux boîtes de branchement rue Paul Cézanne à Auvers-sur-Oise	2 850,98
165ème opération : aménagement de terrain pour la piste	22 956,96
création de clôture et fixation du portail rue Tagliana à Auvers sur Oise	5 314,28
165ème opération : aménagement de terrain pour la piste	1 938,00
reprise d'affaissement - rue des Marolets à Auvers-sur-Oise	6 276,12
Dessouchage et réfection de trottoir rue des gords à Auvers-sur-Oise	6 744,17
création de regard sur le réseau à Auvers sur Oise	12 784,56
débroussaillage et taille des haies rue des gords à Auvers-sur-Oise	5 850,00

Points sur les opérations de 2022 : Les travaux s'élèvent à 903 725,44 € (6 344,95 € en reports).

L'opération chemin de Bellerive à Auvers-sur-Oise est achevée.

L'opération extension rue de GUYNEMER à Méry-sur-Oise est achevée.

L'opération « création de réseau rue des fleurs et Clos du Château à Auvers-sur-Oise est décalée à 2023 en fonction du projet de rétrocession de voirie à la Ville d'Auvers-sur-Oise.

L'opération « alimentation des péniches à Auvers-sur-Oise est décalée à 2023.

La réhabilitation 2021 à Villiers-Adam est achevée.

La mise à niveau des branchements des Berthelées à Auvers-sur-Oise est décalée à 2023.

L'instrumentation du diagnostic permanent est décalée à 2023 et sera financée via la redevance.

La réhabilitation du poste Karakis à Mériel est décalée à 2023.

L'opération des Hameaux de Frépillon est décalée à 2023.

L'opération concernant la réhabilitation des réseaux 2022 est achevée.

Les recettes d'investissement

Le SIAVOS a perçu les soldes des subventions pour l'opération d'extension chemin de Bellerive à Auvers-sur-Oise (127 230 €) et pour le Schéma Directeur d'Assainissement (40 524,60 €).

Le remboursement de la TVA représente 361 591,06 € dont 86 372,81 € de reports. Il est en corrélation avec les dépenses. Il s'agit de la dernière année de ce process de récupération. En 2023, le budget des eaux usées sera voté en HT.

Les conventions avec les usagers pour les branchements sous voie publique par le Syndicat et contre remboursement s'élèvent à 76 948,36 € avec reports.

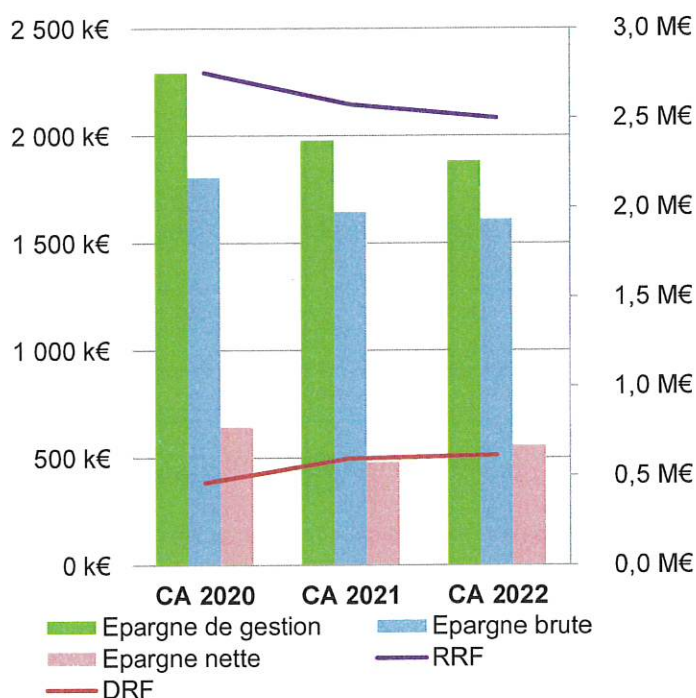
Les conventions avec les riverains du chemin de Bellerive à Auvers-sur-Oise ont été finalisées en 2022.

Le SIAVOS a perçu 4 160,78 € dans le cadre du FCTVA sur les dépenses de 2020.

L'excédent de fonctionnement capitalisé inscrit au budget est de 420 943,69 €.

En 2022, aucun emprunt n'a été réalisé sur le budget des eaux usées.

En 2022, l'épargne nette est positive.



Il est rappelé au Comité les règles de vote du compte administratif. Les articles L.2121-14 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) posent le principe selon lequel, dans la séance où le compte administratif du Président est débattu, le Comité élit un Président de séance autre que le Président du syndicat.

Le Président peut assister d'une part, à l'élection du nouveau Président de séance et d'autre part, à la discussion du compte administratif.

Toutefois, il doit quitter la salle au moment du vote du compte administratif et ne peut pas y prendre part.

Le Comité élit Madame Isabelle MEZIERES comme Présidente de séance.

Au moment du vote, le Président du syndicat, Monsieur Pierre-Edouard EON, quitte la salle.

Le comité approuve à l'unanimité le compte administratif 2022 des eaux usées sous la présidence de Madame Isabelle MEZIERES.

3. Affectation des résultats 2022 au budget 2023 des eaux usées,

Il est proposé au Comité l'affectation suivante :

- ⇒ Inscription au 002 en recettes de fonctionnement « résultat de fonctionnement reporté » : **376 481,48 €**
- ⇒ Inscription au 001 en recettes d'investissement « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : **566 919,93 €**

La délibération est approuvée à l'unanimité.

4. Approbation du compte de gestion 2022 du receveur du budget des eaux Pluviales,

Il est demandé au Comité syndical de se prononcer sur la conformité des écritures comptables en recettes et en dépenses vis-à-vis des écritures réalisées par le trésorier principal du syndicat. Le budget des eaux pluviales 2022 est clôturé comme suit :

Section d'exploitation		Section d'investissement	
Résultat reporté	220 000,00 €	Résultat reporté	- 277 656,84 €
Dépenses	1 137 305,03 €	Dépenses	1 091 316,57 €
Recettes	1 849 259,03 €	Recettes	1 890 172,98 €
Résultat de l'exercice	711 954,00 €	Résultat de l'exercice	798 856,41 €
Soit un résultat de clôture de 931 954,00 €		Soit un résultat de clôture de 521 199,57 €	

Le compte de gestion est approuvé à l'unanimité.

5. Approbation du compte administratif 2022 du budget des eaux pluviales,

Le Comité syndical doit se prononcer sur le compte administratif pour l'exercice 2022 dont la balance générale est la suivante :

Section d'exploitation		Section d'investissement	
Résultat reporté	220 000,00 €	Résultat reporté	- 277 656,84 €
Dépenses	1 137 305,03 €	Dépenses	1 091 316,57 €
Recettes	1 849 259,03 €	Recettes	1 890 172,98 €
Résultat de l'exercice	711 954,00 €	Résultat de l'exercice	798 856,41 €
Soit un résultat de clôture de 931 954,00 €		Soit un résultat de clôture de 521 199,57 €	

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de charge courante représentent 59% des dépenses de fonctionnement. Il s'agit essentiellement des dépenses d'entretien et réparations (espaces verts, chambres à sables, VEOLIA), du remboursement des charges de fonctionnement et des charges de personnel au budget des Eaux usées.

Une partie des études (concernant la mutualisation) sur le réseau des eaux pluviales s'élève à 93 275,80 €.

Le remboursement des intérêts des annuités d'emprunts à 14 % des dépenses.

Les recettes de fonctionnement

Les recettes du budget des eaux pluviales proviennent à 86 % des participations des adhérents. Il s'agit des participations des communes réparties comme suit :

- Une participation budgétaire pour 166 207 € par la communauté d'agglomération de Val Parisis
- Une part fiscalisée des quatre autres communes pour 1 608 853 €

Les autres recettes et l'excédent 2021 représentent 14% des recettes globales.

Les dépenses d'investissement

Les études représentent seulement 6% des dépenses.

Il s'agit notamment des études de ruissellements à Auvers-sur-Oise et Mériel, des études sur la gestion des eaux pluviales à Auvers-sur-Oise et Frépillon.

Les travaux avec et sans tranchées s'élèvent à 83 069,83 € (56 933,57 € de reports) :

Objet des travaux	T.T.C.
raccordement rue de l'abbaye du Val à Mériel	14 709,60 €
création d'un seuil béton chemin du bateau lavoir à Auvers-sur-Oise	3 995,10 €
Création de deux boîtes de branchement rue Paul Cézanne à Auvers-sur-Oise	552,98 €
rescellement et remise à l'identique d'une grille impasse du château à Méry-sur-Oise	892,50 €
acquisition parcelles pour l'opération 154 à Auvers-sur-Oise	2 640,00 €
regard et sondages pour repérer l'ouvrage rue Courtil Bajou à Méry-sur-Oise	22 643,03 €
création d'une grille avaloir rue du Puy de la grue à Méry-sur-Oise	9 530,88 €
raccordement de la gouttière à l'avaloir route de Villiers Adam à Frépillon	4 646,48 €
réparation réseau Stade de Mériel	12 072,84 €
installation de deux limiteurs de débit sur les bassins de retenues rue de la Chérielle et chemin des Glaises à Auvers-sur-Oise	5 172,00 €
création d'une grille rue François Villon à Auvers-sur-Oise	4 714,42 €
Mission de Maitrise d'Œuvre pour la gestion des ruissellements rue François Coppée à Auvers-sur-Oise	1 500,00 €

Les travaux liés à des opérations représentent 18 % des dépenses.

L'opération ravine des Vallées à Auvers-sur-Oise -action 4 Montier amont Mesny a été refusée par l'architecte des bâtiments de France.

L'opération concernant les travaux de maîtrise des ruissellements rue François Coppée/Chevalerie à Auvers-sur-Oise est achevée.

La réhabilitation caniveau rue de la pêcherie à Mériel est décalée à 2023 en attente de l'accord EPFIF.

La maîtrise des ruissellements Chemin de la Vallée au Veau à Auvers-sur-Oise est achevée.

L'opération des ruissellements rue de carrières à Mériel est décalée en 2023 en attente de l'accord foncier.

L'opération de gestion des ruissellements rue Ferdinand MESNY à Auvers-sur-Oise est achevée.

L'opération de réfection du bassin des bosquets n°4 à Méry-sur-Oise est décalée à 2023.

L'opération de maîtrise des ruissellements chemin de la Vallée au veau (aval) à Auvers-sur-Oise est décalée en 2023 en attente de la DIG.

Monsieur POLARD souligne que le département du Val d'Oise à changer les modalités d'attribution des subventions. Nous sommes éligibles pour être subventionner, notamment pour l'opération de travaux de maîtrise des ruissellements rue François COPPEE / Chevalerie.

Ce changement sur les modalités d'obtention est très intéressant pour les futurs travaux de ruissellements.

Une nouvelle demande est à l'étude pour l'opération de réfection du bassin des bosquets n°4 à Méry-sur-Oise.

Les recettes d'investissement

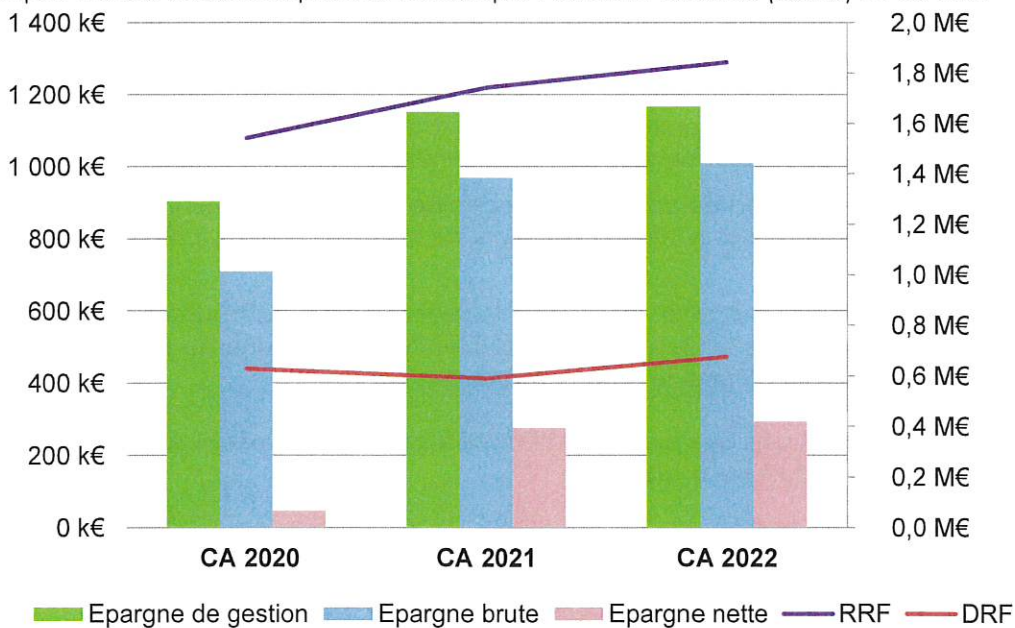
Le Siavos a perçu le solde de la subvention de l'Agence de l'eau du schéma directeur d'assainissement.

Le remboursement de la TVA représente 2% des recettes globales. Il s'agit de la dernière année de ce processus de remboursement suite au changement de contrat de délégation de service public.

Le remboursement du FCTVA sur les dépenses de 2020 s'élève à 31 935,37 €.

Un emprunt de 792 840 € a été réalisé en 2022.

Cet emprunt a été souscrit auprès de La Banque Postale à taux fixe (3,37%) sur 25 ans.



Le compte administratif 2022 est conforme au compte de gestion 2022 du trésorier principal.

Il est rappelé au Comité les règles de vote du compte administratif. Les articles L.2121-14 et L.5211-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) posent le principe selon lequel, dans la séance où le compte administratif du Président est débattu, le Comité élit un Président de séance autre que le Président du syndicat.

Le Président peut assister d'une part, à l'élection du nouveau Président de séance et d'autre part, à la discussion du compte administratif.

Toutefois, il doit quitter la salle au moment du vote du compte administratif et ne peut pas y prendre part.

Le Comité élit Madame Isabelle MEZIERES comme Présidente de séance.

Au moment du vote, le Président du syndicat, Monsieur Pierre-Edouard EON, quitte la salle.

Le comité approuve à l'unanimité le compte administratif 2022 des eaux pluviales sous la présidence de Madame Isabelle MEZIERES.

6. Affectation des résultats 2022 au budget 2023 des eaux pluviales,

Il est proposé au Comité l'affectation suivante :

⇒ Inscription au 002 en recettes de fonctionnement « résultat de fonctionnement reporté » :
80 000 €

⇒ Inscription au 001 en recettes d'investissement « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » : **521 199,57 €**

⇒ Inscription au 1068 en recettes d'investissement « prévision d'affectation en réserve » :
851 954,00 €

La délibération est approuvée à l'unanimité.

7. Mise à disposition des réseaux et ouvrages d'assainissement de la Commune de Mériel au syndicat mixte d'assainissement de la Vallée de l'Oise Sud (SIAVOS),

L'adhésion de la Commune de Mériel permet de renforcer la cohésion territoriale et d'assurer une meilleure gestion du service public d'assainissement collectif et non collectif sur le territoire du Syndicat,

Ce transfert de compétence entraîne la mise à disposition des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales ainsi que de l'ensemble des ouvrages annexes.

Afin de finaliser ce transfert de compétences décidé en 2010, il convient de dresser un Procès-verbal entre la commune et le SIAVOS retraçant ce transfert de compétences avec précision,

Il est donc demandé au Comité de valider le procès-verbal du transfert des réseaux et des ouvrages des eaux usées et des eaux pluviales entre la commune de Mériel et le SIAVOS et d'autoriser le président à signer le procès-verbal.

Monsieur François indique que la délibération de transfert, sera votée lors du Conseil Municipal de la Ville de Mériel du 17 mai 2023.

La signature des deux parties du Procès-verbal pourra donc se faire après cette date afin de finaliser le transfert.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

8. Provisions pour risque de dépréciation des restes à recouvrer,

Le Comité syndical doit délibérer sur la reprise de provisions selon les modalités retenues pour le calcul des provisions pour risque de dépréciation des restes à recouvrer lors du Comité du 7 mars 2022.

Il est proposé d'inscrire 7 161,91 € en reprise des provisions au budget primitif des eaux usées 2023.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

9. Prise en charge d'une partie des charges de fonctionnement du budget des eaux usées par le budget des eaux pluviales,

Le budget des eaux pluviales doit participer aux frais de fonctionnement du budget des eaux usées à hauteur de 40,91% pour 2023.

Le montant pour l'année 2023 est de 192 345,03 euros.

Il est rappelé que la clé de répartition (actée par le Comité en 2017) est le rapport du linéaire de conduite inscrit au dernier RAD connu. L'assiette sur laquelle s'exerce ce rapport est constituée de lignes budgétaires dans les chapitres 011, 012, 65 et 66.

Les critères linéaires font apparaître une évolution plutôt favorablement pour le budget des eaux pluviales.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

10. Adoption du budget primitif 2023 des eaux usées,

Conformément au Débat d'orientation budgétaire 2023 du 20 février dernier, il est présenté le budget des eaux usées (M49) pour l'exercice 2023.

Le budget des eaux usées est depuis le 1er janvier 2023, voté en hors taxe. Cela s'explique par le changement de contrat de délégation de service public (DSP) au 1er janvier 2023. La DSP est limitée uniquement au traitement des Eaux Usées.

La comparaison entre les budgets 2022 et 2023 est difficile en raison du vote en hors taxe cette année.

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses courantes se stabilisent (à périmètre constant soit en TTC) par rapport au budget 2022.

Les charges de personnel restent stables. Elles représentent 8% du budget de fonctionnement.

Les indemnités versées au Président et aux vice-présidents sont stables.

Les charges financières représentent 5% des dépenses de fonctionnement.

Le remboursement des intérêts des annuités d'emprunts s'élève à 220 000 € soit en baisse de 24% par rapport à 2022.

Cette baisse est favorisée par le non-recours à l'emprunt entre 2017 et 2020 ainsi que par la renégociation d'une partie de la dette sur 2021 et 2022. Cette renégociation a été réalisée sur quatre emprunts de la Caisse d'Epargne et cinq emprunts de la Caisse des Dépôts et Consignation.

Les opérations d'ordre correspondent à 58% des dépenses de fonctionnement.

En 2023, le budget des eaux usées incorpore des écritures d'intégration des réseaux de la commune de Mériel (régularisation). C'est en grande partie une opération de régularisation pour les amortissements des acquisitions. En revanche, pour les amortissements des subventions, il s'agit de les intégrer à l'actif du syndicat.

Pour cela, il convient de régulariser les amortissements antérieurs non réalisés par la commune.

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	C 6811 / : 466 158,63 €	C 777 / : 1 012 020,41 €
Section d'investissement	C 139xx / : 1 012 020,41 €	C 28xxx / : 466 158,63 €

En 2023, du fait de la régularisation des écritures de transfert de compétences de la commune de Mériel, un virement à la section d'investissement est prévu pour un montant de 628 344 ,84€.

Les recettes de fonctionnement

Les ventes de produits et prestations de services représentent 2 339 553,36 €. Il s'agit de la recette la plus important du budget.

On retrouve notamment dans ce chapitre :

- Les travaux de branchement titrés aux particuliers (27 500 €).
- La participation au financement de l'assainissement collectif (PFAC) (258 500 €).
- Le reversement du budget des eaux pluviales au budget des eaux usées (192 345,03 €). Cette somme est calculée en fonction d'un taux établi avec le ratio ml EP/ml EU et d'une assiette correspondant aux dépenses supportées par le budget des eaux usées alors qu'elles concernent les deux budgets. Le reversement fait l'objet d'une délibération.
- Les contrôles de conformité des usagers et non domestiques (102 585 €).
- La redevance syndicale (1 758 333 €). Il est noté qu'elle n'est pas augmentée en 2023.

Les dépenses d'investissement

Les études sont en baisse de 47% par rapport à 2022 :

création de réseau rue des Fleurs et clos du château à Auvers-sur-Oise	35 000,00
alimentation des péniches à Auvers-sur-Oise	19 785,00
étude de mise à disposition des branchements des Berthelées à Auvers-sur-Oise	20 000,00
réhabilitation du poste KARAKIS à Mériel	5 448,00
les Hameaux de Frépillon	11 463,00
réhabilitation du bâtiment administratif : toiture et aménagement	25 000,00

Les travaux (chapitre 21) représentent 203 852,17 €. Ce poste de dépenses se stabilise en 2023. Il s'agit des travaux de réhabilitation, de petits travaux ou de travaux de branchements qui ne donnent pas lieu au montage d'« une opération ».

Mais également la réhabilitation sans tranchées issue des inspections télévisées réalisées par le délégataire pour les ouvrages du syndicat.
On y trouve enfin l'acquisition de divers matériels (informatique, matériel classique, mobilier ...).

Les grosses opérations de travaux s'élèvent à 1 627 103,28 € HT (avec reports). Elles sont stables sur 2023 par rapport à 2022 (périmètre constant).

Les opérations majeures sont :

création de réseau rue des Fleurs et clos du château à Auvers-sur-Oise	227 000,00
alimentation des péniches à Auvers-sur-Oise	304 500,00
mise à niveau des branchements des Berthelées à Auvers-sur Oise	100 000,00
réhabilitation du poste KARAKIS à Mériel	161 100,00
les Hameaux de Frépillon	186 075,00
réhabilitation des réseaux 2022	6 344,95
ZAC des bosquets à Méry-sur-Oise	42 083,33
réhabilitation des réseaux 2023	600 000,00

Les opérations pour compte de tiers regroupent quatre types d'opérations :

- des travaux conventionnés avec les usagers (102 986,46 €)
- Les travaux de mise en conformité des réseaux privatifs subventionnés par l'Agence de l'Eau (326 203,50 €).
- L'alimentation des péniches à Auvers-sur-Oise – option électricité, téléphone ou fibre (158 333 €)

Suite aux réunions récentes avec Madame MEZIERES, il a été décidé que l'option sera réglée directement à l'entreprise par la Ville d'Auvers-sur-Oise.

- La remise en conformité sous convention de la maison de l'Isle Auvers-sur-Oise (30 860 €)

L'écriture comptable s'équilibre au budget primitif en dépenses et en recettes.

Les remboursements du capital de la dette qui représente 17% des dépenses d'investissement sont de 1 039 573,55 €.

Les recettes d'investissement

Il n'y a pas de subventions budgétées concernant les opérations de travaux en 2023. Cependant certaines opérations pourront être éligibles, notamment aux aides du Département, ce dernier ayant modifié récemment ses règles d'attribution.

Le remboursement de la TVA est estimé 86 372,81 €. Il est en corrélation avec les dépenses inscrites.

Les opérations d'ordre s'élèvent à 2 615 737,17 €.

Les opérations pour compte de tiers regroupent quatre types d'opérations :

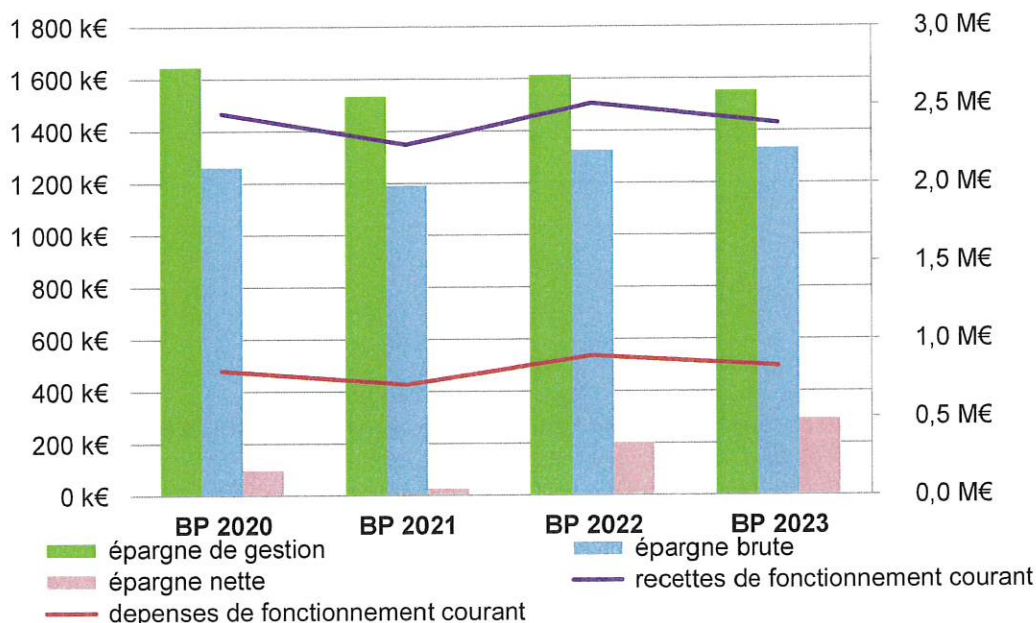
- Des travaux conventionnés avec les usagers (97 090,53 €)
- Les travaux de mise en conformité des réseaux privatifs subventionnés par l'Agence de l'Eau (312 500 €).
- L'alimentation des péniches à Auvers-sur-Oise – option électricité, téléphone ou fibre (158 333 €)

- La remise en conformité sous convention de la maison de l'Isle à Auvers-sur-Oise (30 860 €)

Un emprunt viendra financer les opérations de travaux. Il devrait s'élever à hauteur de 700 869,09 €.

L'année 2022 affichait un excédent d'investissement est de 566 919,93 € inscrit sur 2023.

La comparaison des épargnes est difficile entre 2022 et 2023 suite au passage en hors taxe du budget, rendant la lecture de l'épargne de gestion plus délicate. En revanche, on peut constater que la renégociation de la dette 2021/2022 a permis d'augmenter l'épargne brute et l'épargne nette.



Le Comité doit se prononcer sur l'approbation du budget des eaux usées du Syndicat qui s'équilibre ainsi :

- ✓ section de fonctionnement : 4 126 119,96 €
- ✓ section d'investissement : 5 198 028,53 €

La délibération est approuvée à l'unanimité.

11. Adoption du budget primitif 2023 des eaux pluviales,

Conformément au Débat d'orientation budgétaire 2023 du 20 février dernier, il est présenté le budget des eaux pluviales (M14) pour l'exercice 2023.

Les dépenses de fonctionnement

Les charges courantes (chapitres 011 et 65) s'élèvent à 595 040,47 € soit 37% des dépenses de fonctionnement. Ces dépenses sont en forte baisse par rapport à 2022. Cela s'explique par la fin de l'audit des réseaux en 2022 ainsi que par la souscription d'un marché public du contrat d'entretien des ouvrages et du réseau d'eaux pluviales (en remplacement de la délégation de service public) permettant d'espérer une forte économie.

Les charges financières représentent 11% des dépenses de fonctionnement.

Les amortissements des acquisitions correspondent à 19% des dépenses de fonctionnement.

Le virement à la section d'investissement pour 2022 est de 523 452,15 €.

Les recettes de fonctionnement

Les participations des adhérents représentent 1 529 359 € soit 94 % des recettes de fonctionnement

- La participation fiscalisée représente 1 375 824 € pour les communes de Mériel, Auvers-sur-Oise, Méry-sur-Oise et Villiers Adam.
- La participation pour la commune de Frépillon (153 535 €) est versée par la communauté d'agglomération du Val Paris suite à la prise de compétences assainissement par celle-ci ; cette participation est budgétaire.

Répartition des participations par adhérent

	Auvers-sur-Oise	Méry-sur-Oise	Mériel	CA Val Paris	Villiers-Adam
dépenses de fonctionnement	517 674	632 476	227 894	175 016	71 381
dépenses d'investissement	1 078 745	892 439	557 012	152 701	53 034
recettes de fonctionnement	25 722	25 198	22 300	21 481	381
recettes d'investissement	1 078 745	892 439	557 012	152 701	53 034
TOTAL	491 952	607 278	205 594	153 535	71 000

Les opérations d'ordre s'élèvent à 14 281,59 €.

L'excédent de fonctionnement de 2022 est de 931 954 €.

Les dépenses d'investissement

Les études représentent 7% des dépenses d'investissement.
De nouvelles études sont prévues sur 2023 :

remise à niveau des branchements des Berthelées à Auvers-sur-Oise	24 000,00
ruissellements rue de carrières à Mériel	19 747,20
ruissellements chemin du ru (ou rue du Bac) à Mériel	23 508,00
réfection du bassin des bosquets n°4 à Méry-sur-Oise	20 046,00
construction d'un bassin de retenue au lieudit de la grande Borne à Frépillon	40 080,00
maîtrise des ruissellements chemin de la Vallée au veau (aval) à Auvers-sur-Oise	21 000,00

gestion des eaux pluviales rue Marcel Martin à Auvers-sur-Oise - bassin de compensation	7 200,00
désinvestissement du poste ruelle de l'Isle Adam à Villiers Adam	4 320,00
gestion des eaux pluviales - quartier des Berthelées à Auvers-sur-Oise	33 300,00

Les travaux s'élèvent à 253 740,66 € (avec reports)

Il s'agit notamment de petits travaux et de travaux sans tranchées ainsi que divers aménagements.

En ce qui concerne les travaux sans tranchées, il est proposé pour l'exercice 2023 de budgéter 63 000 € (hors reports). Quant aux travaux avec tranchées, 100 000 € (hors reports) ont été prévus au budget.

On retrouve également des acquisitions de terrains liées aux opérations de travaux (3 616 €).

En ce qui concerne les travaux aux Berthelées prévus en 2024, dont les études seront réalisées en 2023, Madame MEZIERES indique que la voirie et les espaces verts sont bien partie du domaine de la Ville d'Auvers-sur-Oise.

Les opérations de travaux s'élèvent pour leur part à 1 150 393,60 €.

réhabilitation caniveau rue de la pêche à Mériel	88 920,00
remise à niveau des branchements des Berthelées à Auvers-sur-Oise	120 000,00
ruissellements rue de carrières à Mériel	110 000,00
réfection du bassin des bosquets n°4 à Méry-sur-Oise	429 600,00
gestion des eaux pluviales rue Marcel Martin à Auvers-sur-Oise - bassin de compensation	110 000,00
réhabilitation réseau EP de Mériel année 1 (sous le stade)	63 873,60
réhabilitation réseau EP à Auvers-sur-Oise (année 1) (ru du stade)	120 000,00
réhabilitation réseau EP Méry-sur-Oise année 1	60 000,00
réhabilitation réseau EP Frépillon année 1	30 000,00
réhabilitation réseau EP Villiers Adam année 1	18 000,00

Les opérations pour compte de tiers comprennent

- les travaux conventionnés avec les usagers (19 329,60 €)
- La remise en conformité sous convention de la maison de l'Isle à Auvers-sur-Oise (140 841,61 €)

L'écriture comptable s'équilibre au budget primitif en dépenses et en recettes.

En 2023, les amortissements des subventions sont de 14 281,59 €.

Les créances sur transfert de droit à déduction de TVA (9 919,03 €) correspondent aux opérations d'ordre équilibrées en dépenses et en recettes permettant de neutraliser une partie du reversement de la TVA par le délégataire. Il s'agit d'écritures sur 2022 et régularisées en 2023.

Le remboursement du capital de la dette représente 741 278,66 €.

Les recettes d'investissement

Il n'y a pas de subventions budgétées concernant les opérations de travaux en 2023. Cependant certaines opérations pourront être éligibles, notamment aux aides du Département, ce dernier ayant modifié récemment ses règles d'attribution.

Les créances sur transfert de droit à déduction de TVA correspondent aux opérations d'ordre équilibrées en dépenses et en recettes permettant de neutraliser une partie du reversement de la TVA par le délégataire. Il s'agit d'écritures sur 2022 et régularisées en 2023.

Les opérations d'ordre s'élèvent à 521 853,78 €.

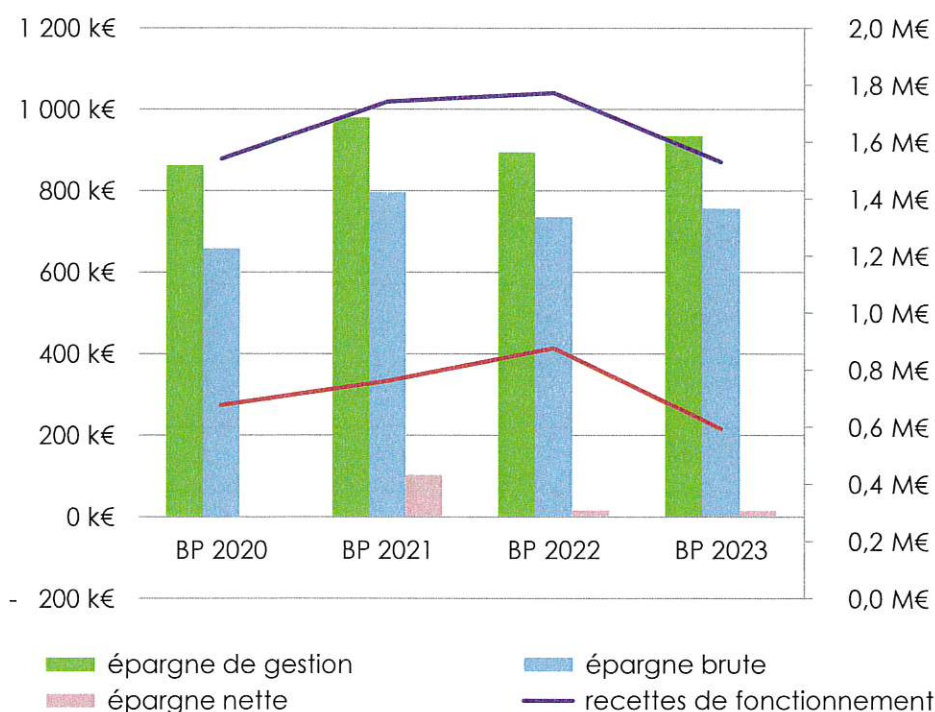
Les opérations pour compte de tiers comprennent

- les travaux conventionnés avec les usagers (19 329,60 €)
- La remise en conformité sous convention de la maison de l'Isle à Auvers-sur-Oise (140 841,61 €)

Le virement de la section de fonctionnement s'élève à 523 452,15 €.

Il est prévu un emprunt de 145 376,21 € en 2023 afin de mener à bien les différentes opérations d'investissement.

Pour 2023, il est proposé un excédent de fonctionnement capitalisé de 851 954 € réduisant le résultat de fonctionnement 2022.



Le Comité doit se prononcer sur l'approbation du budget des eaux pluviales du Syndicat qui s'équilibre ainsi :

- ✓ section de fonctionnement : 1 624 440,99 €
- ✓ section d'investissement : 2 733 925,95 €

La délibération est approuvée à l'unanimité.

12. Taux de participation des investissements du budget des Eaux Pluviales 2023,

Comme prévu par les statuts du SIAVOS, il est proposé au Comité syndical de délibérer sur le taux de participation de chacun des adhérents pour les ouvrages dont le financement est prévu dans l'année.

La règle appliquée est la participation à 100 % de chaque investissement par chaque commune :

Opération	Montant prévisionnel en euros TTC année 2022	Méry-sur-Oise	Auvers-sur-Oise	Mériel	CA Val Paris	Villiers Adam
Remise à niveau des branchements des Berthelées	1 44 000,00		100%			
Maîtrise ruissellements chemin Vallée au veau (aval) Etudes	21 000,00		100%			
Maison de l'Isle remise en conformité sous convention	143 527,82		100%			
Rue Marcel Martin - bassin de compensation	117 071,51		100%			
Réhabilitation réseau EP Ru du stade	72 000,00		100%			
Gestion EP quartier des Berthelées Etudes	30 900,00			100%		
Maîtrise des ruissellements chemin de la faisanderie	121 936,00			100%		
Maîtrise des ruissellements chemin du ru (rue du bac)	23 508,00			100%		
Réhabilitation caniveau rue de la pêcherie	95 700,00			100%		
Réhabilitation réseau EP sous le stade	63 873,60			100%		
Réhabilitation réseau EP Méry-sur-Oise année 1	60 000,00	100%				
Réfection bassin Bosquet 4 MERY	440 400,00	100%				
Bassin de retenue lieu-dit la grande borne Etudes et achat foncier	37 470,00				100%	
Réhabilitation réseau EP Frépillon année 1	30 000,00				100%	
Réhabilitation réseau EP Villiers Adam année 1	18 000,00					100%
Désinvestissement du poste ruelle de l'Isle Adam à Villiers Adam	4320,00					100%

La délibération est approuvée à l'unanimité.

13. Recouvrement des contributions fiscalisées et budgétaires des adhérents pour l'exercice 2023,

Le montant des contributions des adhérents pour 2023 est proposé aux membres du Comité comme suit :

	Auvers-sur Oise	Méry-sur-Oise	Mériel	CA Val Parisis	Villiers-Adam
dépenses de fonctionnements	517 674	632 476	227 894	175 016	71 381
dépenses d'investissement	1 078 745	892 439	557 012	152 701	53 034
recettes de fonctionnement	25 722	25 198	22 300	21 481	381
recettes d'investissement	1 078 745	892 439	557 012	152 701	53 034
TOTAL	491 952	607 278	205 594	153 535	71 000
participations budgétaires				153 535	
participations fiscalisées	491 952	607 278	205 594		71 000

L'ensemble des Collectivités a choisi des contributions fiscalisées.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

14. « Délibération cadre » pour les emprunts 2023,

Il est proposé au Comité syndical de délibérer sur une « délibération cadre » permettant la souscription de contrats de prêts pour l'exercice 2023.

En effet, il est inscrit au budget des eaux usées un emprunt de 700 869,09 €. Quant au budget des eaux pluviales, un emprunt de 145 376,21 € y figure.

Les emprunts à souscrire devront répondre aux caractéristiques suivantes :

- La durée maximale d'amortissement est de 30 ans,
- Les taux d'intérêt sont fixes, variables, adossés au livret A + marge,
- Son montant ne dépasse pas les sommes inscrites aux budgets,

Madame MAGNE demande quel type d'emprunts le SIAVOS souhaite souscrire.

Il lui est précisé que les banques proposent de plus en plus souvent des taux Variables.

Il y a très peu d'emprunts à taux variable au SIAVOS qui correspondent plus à des taux adossés au livret A + marge

Monsieur FRANCOIS indique que certaines banques proposent des clauses de remboursement par anticipation très intéressante.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

15. Prime d'intéressement à la performance collective des services,

Le SIAVOS exerce la compétence assainissement sur cinq communes (environ 26 000 habitants). En 2011, sur demande du SIAVOS, le CIG est intervenu afin de classer et archiver les dossiers du syndicat. En 2022, une nouvelle mission, du CIG a été déclenchée, celle-ci était destinée à faire un nouvel état des lieux et expliquer au personnel les pratiques réglementaires en terme d'archivage.

Cette mission a mis en exergue les points suivants :

- Il convient d'augmenter le linéaire de stockage des archives. La salle des archives comporte 92 mètres linéaire de stockage dont 60ml sont occupés.
- 70 boîtes d'archives restent à trier et archiver.

L'objectif est d'optimiser la place de stockage et pour cela plusieurs axes ont été définis :

- Ajouter une étagère supplémentaire aux 5 éléments déjà en place afin d'augmenter la capacité ; acquérir un nouvel élément de stockage.
- Trier les dernières boîtes archivées (parfois mal triées) afin de réduire le volume,
- il s'avère que certains documents ne sont pas obligatoirement à archiver. Il faut donc les détruire, permettant ainsi de réduire le volume ;

Les archives du syndicat sont importantes car elles comportent de nombreuses informations sur les travaux et leurs financements dont les agents ont continuellement besoin. Par ailleurs, une structure « intercommunale » comme le SIAVOS, peut être soumise à des modifications, telles que transferts de compétence, élargissement ou réduction de périmètre administratif de compétence, intégration dans un autre EPCI où la question de la connaissance patrimoniale est cruciale.

Il y a cinq agents au sein de la structure. Le travail de remise à niveau des archives concerne tout le personnel, il apparaît donc intéressant de le faire en mode « plan d'action » dans un temps limité avec mise en place d'une prime d'intéressement à la performance collective des services.

Tous les agents du SIAVOS seront concernés par la prime.

Une répartition des tâches équitable sur la durée du projet sera réalisée.

L'atteinte de l'objectif d'optimisation des archives sera évalué en fonction des indicateurs suivants :

indicateur	Etat des lieux	objectif
nombre de mètres linéaires libres	29,4	+50%
nombre de dossiers restant à archiver	69	- 90%

La durée du dispositif est de 6 mois consécutifs. Le Président fixera la date de démarrage.

Le montant annuel individuel maximum de la prime est proposé à 600€.

Le Comité syndical doit donc se prononcer sur l'attribution de cette prime collective ainsi que sur son montant maximum.

Madame MAGNE demande s'il y a un projet de numérisation des archives. Cela n'est pas prévu pour le moment.

Monsieur EON précise que le montant de la prime plafonnée à 600 € est fixé par décret.

Il est précisé que la prime ne sera pas versée en cas d'absence au-delà de 3 mois.

La délibération précise les modalités de versement de la prime dans le cadre des absences des agents au cours du projet.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

16. Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels pour remplacer des agents publics momentanément indisponibles (art. L332-13 du CGFP).

Il est demandé au comité de

- d'autoriser le Président à recruter, dans le respect de la procédure recrutement et du décret n° 2019-1414 des agents contractuels de droit public dans les conditions fixées par l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique pour remplacer des fonctionnaires territoriaux ou des agents contractuels de droit public momentanément indisponibles.

- D'autoriser le Président à signer les contrats de travail correspondants et tous documents relatifs à ces recrutements.

Le président sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.

Monsieur EON souligne qu'il souhaite passer cette délibération car les services du SIAVOS sont confrontés actuellement à l'absence d'un agent.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Informations Diverses.

Monsieur POLARD informe les membres du Comité qu'une Commission de Délégation de Service Public se tiendra le lundi 17 avril à 20 h00 au siège du Syndicat. En effet, un avenant à la Délégation de Service Public (DSP) doit être pris concernant l'instrumentation des réseaux. Ce projet pourrait être inclus dans les missions du délégataire. VEOLIA demande également une éventuelle actualisation des tarifs du contrat de DSP en raison de l'augmentation du prix de l'énergie.

La date du prochain Comité syndical est modifiée en raison de cet avenant à faire valider ensuite par les membres du Comité. Celui-ci aura lieu mardi 9 mai à 20 h00.

Le Comité syndical prévu le 26 juin est remplacé par un bureau (prévu initialement le 5 juin).

La séance est levée à 22 h00.

Procès-verbal approuvé le,

**Secrétaire de séance,
Jean-Pierre OBERTI**



**Le Président,
Pierre-Edouard EON**



